



Numéro PPQ/6942

vendredi 17 octobre 2014

Les grands titres:

- L'OMS félicite le Sénégal d'avoir mis fin à la transmission du virus Ebola
- Mali : le Conseil de sécurité salue la reprise des négociations prévue à Alger le 19 octobre
- Centrafrique : l'ONU condamne les attaques contre les civils et les Casques bleus à Bangui
- RDC : le chef de la MONUSCO se recueille à Beni devant les dépouilles de villageois assassinés
- Soudan du Sud : l'ONU exige la libération de deux membres de son personnel enlevés à Malakal
- La Tanzanie accorde la nationalité à plus de 162.000 anciens réfugiés burundais – HCR
- Journée pour l'élimination de la pauvreté : Ban appelle à poursuivre la lutte
- Un expert de l'ONU sur les droits de l'homme et l'environnement va effectuer sa première visite en France
- HCR : 2014, l'année la plus meurtrière pour les tragédies maritimes au large du Yémen
- Maldives : l'ONU demande le respect de l'indépendance de la Commission des droits de l'homme

L'OMS félicite le Sénégal d'avoir mis fin à la transmission du virus Ebola



17 octobre - L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré officiellement vendredi la fin de la flambée d'Ebola au Sénégal et a félicité le pays de sa diligence à mettre un terme à la transmission du virus.

L'agence onusienne pense également pouvoir annoncer la fin de la flambée épidémique au Nigéria lundi 20 octobre. Ce jour-là, le Nigéria aura dépassé les 42 jours requis avec une surveillance des nouveaux cas en place et aucun cas détecté.

En revanche, l'épidémie demeure hors de contrôle dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, a indiqué l'OMS plus tôt cette semaine.

S'agissant du Sénégal, le cas d'Ebola introduit a été confirmé le 29 août. Il s'agissait d'un jeune homme qui était arrivé à Dakar par la route en provenance de Guinée, où il avait été en contact direct avec un malade d'Ebola.

« La riposte du Sénégal est un bon exemple des mesures à prendre lorsque l'on est confronté à un cas importé d'Ebola. Le gouvernement, sous la direction du Président Macky Sall et du Ministre de la Santé, le Dr Awa Coll-Seck, a réagi rapidement pour stopper la propagation de la maladie », déclare l'OMS dans un communiqué de presse.

Le plan de riposte du gouvernement prévoyait notamment d'identifier et de suivre 74 contacts proches du patient, le dépistage rapide de tous les cas suspects, une surveillance accrue aux nombreux points d'entrée du pays et des campagnes nationales de sensibilisation du public.

L'OMS a traité ce cas comme une urgence de santé publique et immédiatement dépêché une équipe d'épidémiologistes pour travailler aux côtés du personnel du ministère de la Santé, et d'autres partenaires, y compris Médecins sans Frontières et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis (CDC).



Le 5 septembre, l'analyse des échantillons de laboratoire prélevés sur le patient s'est révélée négative, ce qui indiquait qu'il s'était remis de la maladie à virus Ebola. Il est rentré en Guinée le 18 septembre.

Le Sénégal a maintenu un niveau élevé de recherche active des cas pendant 42 jours, soit deux fois la période d'incubation maximum de la maladie à virus Ebola, afin de détecter les cas non déclarés possibles d'infection.

« Si la flambée est désormais officiellement terminée, la situation géographique du Sénégal rend le pays vulnérable à d'autres cas importés de maladie à virus Ebola. Le pays reste donc à l'affût de tout cas suspect en se conformant strictement aux lignes directrices de l'OMS », a précisé l'OMS.

Alors que l'épidémie se poursuit en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, le Programme alimentaire mondial (PAM) a indiqué vendredi avoir intensifié ses opérations à travers une intervention d'urgence régionale qui fournira une aide alimentaire à environ 1,3 million de personnes vivant dans des zones d'isolement dans les trois pays touchés où le PAM a une action.

« Le PAM a distribué et continuera à distribuer de la nourriture aux personnes en quarantaine, aux personnes sous traitement et à leurs familles, et aux personnes les plus vulnérables dans les villages touchés par l'épidémie », a déclaré l'agence dans un communiqué de presse.

Dans les trois pays, la chaîne alimentaire est menacée de la production à l'accès aux marchés, et aux activités commerciales. Les restrictions de voyages et de déplacements peuvent avoir une influence sur les prix, car les producteurs laissent derrière eux leurs terres de culture et d'élevage, pour chercher des zones perçues comme plus sûres où ils seraient moins susceptibles d'être exposés au virus.

L'interdiction de la consommation des sources de protéines traditionnelles peut aussi avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes dans ces communautés. La consommation de viande chassée dans la nature a notamment été interdite en raison de la possibilité que les animaux, comme les chauves-souris et les singes, puissent être porteurs du virus.

De plus, des centaines de ménages ont perdu un ou plusieurs de leurs membres qui étaient en âge de travailler puisque la majorité des victimes d'Ebola ont entre 15 et 45 ans. La réduction du revenu des ménages couplée avec le prix des denrées alimentaires en hausse va encore détériorer la situation de la sécurité alimentaire.

Mali : le Conseil de sécurité salue la reprise des négociations prévue à Alger le 19 octobre



Des habitants de la ville de Kidal, au Mali (photo archives 2013) Photo ONU/Mark Garten

17 octobre - Le Conseil de sécurité des Nations Unies a salué vendredi la reprise du processus de négociations inter-malien prévue le 19 octobre à Alger, dans le but d'arriver à un accord de paix inclusif pour mettre fin à la crise au Mali.

Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont salué la rôle de facilitateur joué par l'Algérie, à la demande des autorités maliennes, pour organiser des pourparlers de paix formels et pour réunir le gouvernement du Mali et les groupes armés qui ont signé et adhèrent à l'Accord de Ouagadougou de juin 2013.

« Les membres du Conseil de sécurité ont appelé les parties maliennes à respecter pleinement leurs engagements inscrits dans la feuille de route signée le 24 juillet 2014 et à s'impliquer de bonne foi et avec un esprit de compromis dans les pourparlers de paix à Alger quand ils reprennent », ajoute la déclaration à la presse.

Ils ont exhorté toutes les parties « à respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 ainsi que la déclaration de cessation des hostilités signée à Alger le 24 juillet 2014 et à éviter toute action qui pourrait mettre en péril les perspectives de paix. »

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur profonde préoccupation concernant la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du Mali et ont réitéré leur ferme condamnation de toutes les attaques meurtrières contre la Mission

des Nations Unies (MINUSMA). Ils ont exhorté les groupes armés à coopérer avec les Nations Unies pour arrêter immédiatement et condamner les attaques contre les Casques bleus, conformément à la déclaration qu'ils ont signée le 16 septembre 2014 à Alger.

De son côté, à la fin de sa troisième visite au Mali, l'expert indépendant des Nations Unies Suliman Baldo a déclaré vendredi qu'il ne fallait pas que la primauté du droit soit remplacée par des arrangements politiques qui se font au détriment des victimes des violations graves des droits de l'homme survenus depuis le début de la crise.

« Les progrès observés au cours de ma deuxième mission en février 2014 dans le domaine du renforcement de l'autorité de l'Etat, du redéploiement de l'administration dans le nord et de la lutte contre l'impunité ont été remis en question suite aux événements de mai 2014 à Kidal », a affirmé l'expert indépendant.

Au cours de sa visite de dix jours, du 7 au 17 octobre, M. Baldo, qui a pris ses fonctions d'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali le 1er août 2013, a rencontré divers acteurs et responsables. Il a également visité des centres de détention mais n'a pas pu se rendre dans le nord du pays pour des raisons de sécurité.

« Les mouvements armés, y compris les groupes terroristes, reprennent progressivement le contrôle du nord du pays et pour la première fois les contingents de la Mission des Nations Unies (MINUSMA) sont pris pour cible par les groupes djihadistes. Cette situation extrêmement préoccupante éloigne les acteurs humanitaires des populations du nord qui sont ainsi privées de l'accès aux services sociaux de base», a-t-il déclaré. « Des mesures humanitaires d'urgence visant à alléger les souffrances des populations du nord doivent être adoptées par les acteurs politiques réunis à Alger afin de faciliter l'accès des acteurs humanitaires aux populations et d'assurer leur droit à la sécurité, à la santé, à l'éducation et à l'accès à l'eau potable».

L'expert indépendant a également lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle renforce les capacités de la MINUSMA et du gouvernement du Mali afin de sécuriser le nord du pays et de stopper la prolifération des armes et des milices et autres groupes d'autodéfense.

« La fragilité de la situation sécuritaire dans le nord pousse de nombreux groupes, constitués le plus souvent sur une base identitaire, à acquérir des armes pour assurer la défense de leurs communautés. Dans un contexte marqué par des tensions inter et intra-communautaires, qui sont parfois instrumentalisées par les acteurs politiques et sécuritaires, le risque de violation grave des droits de l'homme sur la population civile est particulièrement préoccupant », a dit M. Baldo.

Concernant la Commission nationale des droits de l'homme, l'expert a salué les efforts du gouvernement visant à reformer la commission et la rendre conforme aux standards internationaux. Il a également noté avec satisfaction les efforts en cours portant sur la mise en place des cellules d'écoute juridique afin d'accélérer la procédure judiciaire concernant les crimes commis dans le nord du pays.

Centrafrique : l'ONU condamne les attaques contre les civils et les Casques bleus à Bangui



17 octobre - La Coordinatrice humanitaire de l'ONU et Représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en République centrafricaine, Claire Bourgeois, a exhorté vendredi les groupes armés qui opèrent dans la capitale Bangui à protéger les civils et à s'assurer qu'ils ont accès aux cliniques et hôpitaux de la ville.

Plus de 159 personnes ont été blessées dans des affrontements à Bangui depuis une semaine et plus de 3.000 personnes ont été contraintes de fuir depuis le 14 octobre, dont un grand nombre d'enfants.

« Je suis extrêmement préoccupée par le grand nombre de personnes qui ont perdu la vie au cours des affrontements, ainsi que par le grand nombre de personnes blessées, de maisons incendiées et par la nouvelle vague de déplacements », a indiqué Mme Bourgeois dans un communiqué de presse.

L'Experte indépendante des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Marie-

Thérèse Keita-Bocoum, s'est elle aussi indignée contre les violences enregistrées depuis le 8 octobre et elle a condamné les attaques perpétrées contre des soldats de la paix, des membres du personnel des Nations Unies et la population civile à Bangui.

« Rien ne justifie ces actes odieux et les violences actuelles en République centrafricaine au moment même où la communauté internationale a pris des dispositions pour venir au secours du peuple centrafricain à travers la MINUSCA devenue effective depuis le 15 septembre », a-t-elle souligné.

« De telles violences à l'encontre de ceux qui sont venus aider le gouvernement et le peuple centrafricains ne peuvent être orchestrées et perpétrées que par ceux-là qui tirent et qui ont toujours tiré profit de la souffrance de ce peuple depuis des décennies », a déclaré l'Experte indépendante. « Les attaques contre les officiers de maintien de la paix, le personnel des Nations Unies et la population civile constituent un manquement grave au droit international humanitaire dont les auteurs et les instigateurs, ne doivent pas rester impunis ».

Mme Keita-Bocoum a appelé le gouvernement, les populations et toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts de coopération avec les instances nationales et/ou internationales d'enquêtes compétentes afin d'identifier, de poursuivre et de sanctionner les auteurs et instigateurs de ces actes ignobles constitutifs de crime grave contre les droits des gens.

« J'en appelle à ceux qui se livrent à ce genre d'attaques pour leur rappeler qu'ils ont l'obligation de respecter les droits de l'homme en général et le droit international humanitaire en particulier, et de cesser immédiatement toute violence à l'égard des forces de maintien de la paix, du personnel des Nations Unies, des acteurs humanitaires et de la population civile en RCA », a-t-elle dit.

L'ONU a subi au total 14 attaques perpétrées par des hommes armés entre les 8, 9, 10 et 15 octobre à Bangui, dont trois contre des convois des Nations Unies et ayant coûté la mort à deux Casques bleus et blessés 13 autres. Le nombre des victimes civiles de ces attaques s'élève à plus de 10 morts, 55 blessés et 6.500 nouveaux déplacés.

RDC : le chef de la MONUSCO se recueille à Beni devant les dépouilles de villageois assassinés



17 octobre - Le chef de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler, s'est recueilli vendredi devant les dépouilles des villageois assassinés par des combattants des Forces démocratiques alliées (ADF), dans la nuit du 15 au 16 octobre, à Ngadi et Kadu, près de Beni, dans la province du Nord Kivu.

Au cours de cette cérémonie, Martin Kobler a rencontré les familles des victimes des attaques de l'ADF.

« Je suis venu à Beni pour exprimer toute ma solidarité et présenter mes profondes et sincères condoléances aux familles des victimes. Je condamne fermement les carnages perpétrés par les rebelles de l'ADF. Ces crimes odieux et inacceptables ne resteront pas sans conséquences », a déclaré M. Kobler.

Accompagné du gouverneur de la province du Nord Kivu, Julien Paluku et du Commandant adjoint des forces onusiennes, le général Jean Baillaud, Martin Kobler a réaffirmé avec force, « l'engagement de la MONUSCO, en soutien aux forces armées congolaises (FARDC) pour mettre fin à la violence des groupes armés à Beni et dans le reste de la RDC ».

Selon des sources médicales à Beni le nombre de victimes des massacres du mercredi 15 octobre 2014 s'élève maintenant à trente morts, suite au décès de plusieurs personnes grièvement blessées, a indiqué la MONUSCO.

Les forces spéciales, le contingent népalais de la MONUSCO, ainsi que les éléments de la Brigade d'intervention de la Mission de l'ONU, sont actuellement déployés et mènent des patrouilles intensives dans la zone pour mieux sécuriser les populations civiles, a-t-elle précisé.

Soudan du Sud : l'ONU exige la libération de deux membres de son personnel enlevés à Malakal



17 octobre - La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a condamné vendredi les récents enlèvements d'employés de l'ONU à l'aéroport de Malakal et exigé la libération en toute sécurité de ceux qui sont toujours détenus.

Trois agents contractuels de la MINUSS qui travaillaient à l'aérodrome ont été enlevés le 10 octobre par un groupe armé non identifié composé de 15 à 20 hommes vêtus de treillis militaires et de vêtements civils.

« Deux des trois ont été libérés le lendemain, tandis que le troisième est encore détenu », a indiqué la mission onusienne dans un communiqué de presse.

Le 16 octobre, un membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) a lui aussi été enlevé par un groupe d'hommes armés, dans le même aéroport alors qu'il était en train d'embarquer sur un vol des Nations Unies. Il est toujours porté disparu.

La MINUSS a expliqué que l'identité des ravisseurs n'a toujours pas été établie mais les autorités sud-soudanaises ont assuré la MINUSS et le PAM qu'ils font tout leur possible pour retrouver les ravisseurs et obtenir la libération des deux personnes enlevées.

La mission de l'ONU a rappelé que conformément à l'accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement du Soudan du Sud, le gouvernement est responsable de la protection du personnel de l'ONU.

La MINUSS et le PAM sont activement impliqués dans les efforts pour obtenir la libération des personnes enlevées, et ils ont exhorté les autorités à redoubler d'efforts pour les localiser et les libérer.

La Tanzanie accorde la nationalité à plus de 162.000 anciens réfugiés burundais – HCR



Un bus avec pour passagers des réfugiés burundais, qui quittent la Tanzanie pour rentrer chez eux. Photo: HCR/K.McKinsey

17 octobre - Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a salué vendredi la décision historique de la Tanzanie d'accorder la citoyenneté à plus de 162.000 anciens réfugiés burundais.

« De toute l'histoire du HCR, c'est le plus important groupe à qui la naturalisation est offerte par un pays de premier asile, en tant que solution durable à des décennies de vie en exil », a dit un porte-parole du HCR, William Spindler, lors d'une conférence de presse à Genève.

Les autorités tanzaniennes ont également débuté le processus de naturalisation pour un autre groupe de 40.000 personnes. Au total, quelque 200.000 personnes devraient obtenir la citoyenneté, y compris quelques-uns des enfants de réfugiés burundais ayant fui, en 1972, le conflit ethnique qui déchirait leur pays.

Pour l'inauguration de ce processus, 18 anciens réfugiés, dans la région de Tabora de l'ouest du pays, ont reçu mardi leurs certificats de citoyenneté personnellement de la part du Président Jakaya Kikwete. Au total, 110 certificats ont été remis durant les deux premiers jours du processus.

Symboliquement, la cérémonie de naturalisation a eu lieu le jour de Nyerere, où la nation marquait le 15e anniversaire de la mort de son père fondateur et lauréat de la distinction Nansen 1983 pour les réfugiés, Mwalimu Julius Nyerere.

La Représentante du HCR, Joyce Mends-Cole, a félicité la Tanzanie, un pays modèle dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés et où l'institution de l'asile est préservée et respectée.

« Nyerere avait déclaré qu'aucun Africain ne devrait être un réfugié dans un autre pays africain et ses successeurs ont continué à mettre en œuvre cette politique éclairée et généreuse envers les réfugiés », a-t-elle déclaré.

En décembre 2007, le gouvernement de la Tanzanie avait annoncé sa volonté d'offrir la naturalisation aux anciens réfugiés burundais dans un effort visant à mettre fin aux situations de réfugiés prolongées dans ce pays.

Les réfugiés vivent dans trois installations à Tabora et dans la région de Katavi à l'ouest de la Tanzanie depuis 1972. Ils sont devenus autonomes et ils paient des impôts au même titre que les Tanzaniens. En plus des cultures vivrières, les installations produisent également du tabac et du café pour l'exportation, ce qui contribue au développement de régions reculées.

Plus de 162.000 Burundais ont été identifiés pour prétendre à la naturalisation. Toutefois, une initiative antérieure, qui consistait à transférer des réfugiés burundais dans différentes régions de la Tanzanie, a rencontré des obstacles. Elle avait dû être stoppée après que quelque 750 anciens réfugiés aient reçu leur certificat de citoyenneté en 2010.

La cessation de cette activité avait causé une grande incertitude pour les réfugiés : beaucoup avaient cessé d'investir dans des activités agricoles et d'inscrire leurs enfants dans des écoles secondaires, car ils n'étaient pas sûrs de leur statut et s'ils pouvaient rester ou non dans les installations.

Lors de la réunion du Comité exécutif du HCR en 2014, le Gouvernement de la Tanzanie a annoncé avoir résolu l'interruption de près de quatre ans dans le processus de naturalisation pour les Burundais de 1972. Il a également annoncé que les nouveaux citoyens seraient autorisés à rester dans les installations, où ils peuvent exercer leurs droits en tant que citoyens tanzaniens, ou déménager dans d'autres régions du pays s'ils le souhaitent.

La Tanzanie avait déjà accordé la naturalisation à quelque 32.000 réfugiés rwandais en 1982. Par ailleurs, en février 2014, il a conclu la naturalisation de quelque 3.000 réfugiés somaliens bantous (de la communauté ethnique Wazigua pour la Tanzanie), qui avaient fui la Somalie en 1991 après la chute du régime de Siad Barre.

La Tanzanie accueille également environ 60.000 réfugiés de la République démocratique du Congo, dont beaucoup d'entre eux seront réinstallés aux Etats-Unis au cours des cinq prochaines années.

Journée pour l'élimination de la pauvreté : Ban appelle à poursuivre la lutte



17 octobre - A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le Secrétaire général des Nations Unies a réaffirmé vendredi la détermination de l'organisation à mobiliser ses partenaires pour renforcer la lutte collective contre l'extrême pauvreté et pour construire un monde sans laissés-pour-compte.

« Nous avons atteint avant l'échéance fixée l'objectif du Millénaire pour le développement qui visait à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté. Au moins 700 millions de personnes ont été arrachées à l'extrême pauvreté entre 1990 et 2010 », s'est félicité M. Ban dans son message pour la journée.

« C'est un formidable succès, mais il n'en reste pas moins que, dans les régions en développement, 1,22 milliard d'êtres humains vivent avec moins de 1,25 dollar par jour et 2,4 milliards avec moins de 2 dollars par jour », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a rappelé que depuis le début de la crise financière, les inégalités se sont encore creusées. La discrimination contre les femmes et les filles demeure une injustice flagrante qui prive toute l'action en faveur du développement de l'un de ses moteurs essentiels.

La persistance de la pauvreté et des préjugés peut, ainsi que l'écart démesuré entre l'opulence des uns et le dénuement des autres, fragiliser le tissu social et être source d'instabilité. Quand la pauvreté règne, l'humanité est prise au piège. Les vies ruinées par la pauvreté sont cruelles, dures et souvent courtes.

Alors que l'ONU et ses États membres mettent au point le programme de développement durable pour l'après-2015 et s'organisent pour faire face à la menace des changements climatiques, le Secrétaire général a souligné qu'il ne faut pas perdre de vue l'obligation la plus impérieuse : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

« Il nous faut aussi en finir avec la marginalisation des pauvres. Leurs savoirs et leurs points de vue sont appelés à jouer un rôle décisif dans l'élaboration de solutions adaptées et pérennes », a affirmé M. Ban.

« Je demande instamment aux États Membres et à tous les partenaires de se mobiliser efficacement en vue d'éliminer la pauvreté et de construire pour tous un avenir viable, pacifique, prospère et équitable. Nous devons avoir pour dessein la prospérité de tous et non celle de quelques privilégiés », a-t-il ajouté.

Un expert de l'ONU sur les droits de l'homme et l'environnement va effectuer sa première visite en France



17 octobre - L'Expert indépendant des Nations Unies sur les droits de l'homme et de l'environnement, John Knox, a annoncé vendredi qu'il effectuera sa première visite officielle en France du 20 au 24 octobre 2014, afin d'évaluer la manière dont le pays met en œuvre les droits de l'homme liés à la protection de l'environnement et d'identifier de bonnes pratiques.

« La France est à la pointe en matière de lien entre les droits de l'homme et la protection de l'environnement », a déclaré l'expert dans un communiqué de presse. M. Knox a félicité la France pour être le premier pays à consacrer un texte constitutionnel au droit à l'environnement.

La Charte française de l'environnement favorise le développement durable au plus haut niveau dans la structure juridique de la France, aux côtés de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et du préambule de la Constitution de 1946.

« Toutefois, il est important d'évaluer les leçons apprises et les défis auxquels le pays fait face pour la réalisation de ces droits environnementaux, ainsi que la façon dont il aborde les défis environnementaux mondiaux, qui ont des impacts sur les droits fondamentaux, tels que les changements climatiques », a souligné M. Knox.

Au cours de sa visite de cinq jours, à l'invitation du gouvernement, l'Expert indépendant de l'ONU rencontrera des responsables gouvernementaux et des experts, ainsi que des représentants de la société civile.

HCR : 2014, l'année la plus meurtrière pour les tragédies maritimes au large du Yémen



Des travailleurs humanitaires d'une organisation partenaire du HCR viennent en aide à des réfugiés qui viennent d'atteindre la rive du Yémen. Photo: SHS/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

17 octobre - Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé vendredi une forte hausse, en 2014, du nombre de migrants et de demandeurs d'asile ayant perdu la vie durant leur tentative de rejoindre le Yémen, principalement depuis la corne de l'Afrique, avec davantage de décès en mer en 2014 que durant les trois dernières années combinées.

L'une des récentes tragédies maritimes au large du Yémen a eu lieu le 2 octobre dernier. Quelque 64 migrants et trois membres d'équipage ont trouvé la mort quand leur bateau, parti depuis la Somalie, a coulé dans le golfe d'Aden. Depuis, le bilan pour 2014 compte cinq nouveaux décès pour s'élever à 215. Ce chiffre dépasse le total de 179 décès pour 2011, 2012 et 2013.

Le naufrage survenu en octobre a généré la plus importante perte en vies humaines pour cette année. En juin, une autre tragédie avait eu lieu avec 62 personnes décédées par noyade. En mars, 44 personnes avaient trouvé la mort et en avril, 12 personnes étaient décédées.

« De nombreuses informations concordantes font état de mauvais traitements, d'abus, de viols et de torture. Les exactions de

plus en plus cruelles commises par les réseaux de passeurs semblent être le motif de l'augmentation des décès en mer », a déclaré un porte-parole du HCR, William Spindler, aux journalistes à Genève.

Souvent, les bateaux effectuant les traversées vers le Yémen sont dangereusement surchargés. Les passeurs jetteraient par-dessus bord les passagers pour éviter de chavirer ou de se faire repérer. Selon les responsables des équipes de recherche et de sauvetage, cette pratique aurait fait des centaines de victimes en situation irrégulière ces dernières années.

Les tout derniers décès sont survenus dans un contexte de hausse spectaculaire concernant le nombre de nouveaux arrivants au Yémen par bateaux en septembre 2014. Leur nombre est de 12.768. Le seul mois de septembre 2014 a été le théâtre du plus grand nombre d'arrivées depuis le début des statistiques sur les arrivées en 2002. La plupart des migrants sont des Somaliens, des Ethiopiens et des Erythréens.

Les facteurs expliquant cette hausse incluraient la sécheresse actuelle dans le centre-sud de la Somalie ainsi que les effets combinés des conflits, de l'insécurité et du manque de moyens de subsistance dans les pays d'origine. Par ailleurs, « la hausse peut également être attribuée à une baisse du niveau de coopération entre les pays de la région pour mieux gérer les mouvements migratoires », a indiqué William Spindler.

Lorsque les migrants et les demandeurs d'asile arrivent, souvent épuisés et déshydratés, au Yémen, le HCR et ses partenaires leur fournissent les premiers soins et des vivres dans les trois centres de transit côtiers. Le transport est ensuite fourni vers le centre d'accueil le plus proche pour y enregistrer les arrivants.

Les arrivants somaliens reçoivent le statut de réfugié *prima facie* de la part des autorités yéménites. Les non-Somaliens exprimant leur volonté de demander asile reçoivent des lettres d'attestation à présenter aux bureaux du HCR à Sanaa ou Aden pour qu'ils puissent commencer le processus de détermination du statut de réfugié.

Le HCR fournit une assistance technique pour appuyer le gouvernement du Yémen afin de renforcer ses capacités de recherche et de sauvetage en mer, la sécurité d'embarquement et l'identification appropriée des personnes vulnérables ayant besoin d'une protection. Selon le HCR, beaucoup reste à faire pour éviter tant de pertes en vies humaines.

« Nous appelons également les pays d'origine, de transit et de destination dans la région à renforcer leur coopération dans la gestion des flux migratoires. Parallèlement, ils doivent accorder une attention suffisante aux besoins en matière de protection évalués parmi les réfugiés, les demandeurs d'asile et d'autres groupes vulnérables tels que les femmes et les mineurs », a ajouté William Spindler.

Ce type de coopération régionale était l'idée centrale de la Déclaration de Sanaa adoptée par le Yémen et d'autres gouvernements à la Conférence régionale sur l'asile et les migrations organisée en novembre 2013.

Le Yémen est le seul pays de la péninsule arabique à être signataire de la Convention de 1951 et son Protocole de 1967. Il accueille actuellement 246.000 réfugiés, dont plus de 230.000 Somaliens et un plus petit nombre d'Ethiopiens, d'Erythréens, d'Iraqiens et de Syriens.

Par ailleurs, on compte plus de 334.000 déplacés internes au Yémen. Ils ont été contraints de quitter leurs maisons lors de récents conflits ou ils vivent dans une situation de déplacement prolongé.

Maldives : l'ONU demande le respect de l'indépendance de la Commission des droits de l'homme



Vue aérienne de Malé, la capitale des Maldives. Photo: Nattu

17 octobre - Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a exprimé vendredi sa préoccupation concernant les poursuites judiciaires engagées par la Cour suprême des Maldives à l'encontre des cinq membres de la Commission des droits de l'homme du pays.

Les cinq membres de la Commission des droits de l'homme avaient rédigé un rapport pour le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à l'occasion de l'Examen périodique universel (EPU) des Maldives, et ils ont ensuite été inculpés.

« En rédigeant le rapport à l'EPU, la Commission a agi conformément aux principes internationaux qui s'appliquent aux institutions nationales. Le Conseil des droits de l'homme a expressément encouragé la participation des institutions nationales des droits de l'homme dans le processus de l'EPU », a rappelé une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'une conférence de presse à Genève. « Le cas aux Maldives a été initié, suo motu, par la Cour suprême qui a adressé une sommation le 22 septembre ».

« Nous appelons le gouvernement à défendre l'indépendance de la Commission des droits de l'homme des Maldives, conformément aux engagements pris lors du premier processus de l'EPU en 2011 », a déclaré la porte-parole.

Le HCDH a rappelé que le gouvernement a la responsabilité d'assurer que la Commission des droits de l'homme et la société civile puissent agir librement, notamment pour qu'ils puissent coopérer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme sans craindre des représailles.

« Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a adressé une lettre directement au gouvernement des Maldives pour exprimer ses préoccupations », a indiqué la porte-parole.